

DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

Arrondissement de Nogent le Rotrou

DEMENAGEMENT 51 RUE DU GROS CHENE



Arrêté n°74/2024

Nous, Maire de la Ville de LA LOUPE
Vu, le Code de la Route, notamment l'article R 225,
Vu, l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Règlement Sanitaire Départemental,
Considérant que le déménagement de mobiliers au n° 51 rue du Gros Chêne – 28240 La Loupe nécessite un aménagement de la circulation et du stationnement des véhicules sur ces voies,
Vu, la demande présentée par M. Sébastien CAMUS – 51 rue du Gros Chêne – 28240 La Loupe, en date du 28 mars 2024

ARRETONS

ARTICLE 1 : En raison du déménagement de mobiliers, le stationnement d'un véhicule de déménagement est autorisé sur les places de stationnement existantes au droit des n° 34 rue du Gros Chêne, **le samedi 4 mai 2024.**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté devra être obligatoirement affiché sur le véhicule de façon visible.

ARTICLE 3 : Le pétitionnaire à la charge et la responsabilité de la protection et de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par la signalisation routière.

ARTICLE 4 : La fourniture, la mise en place, l'entretien et l'enlèvement des panneaux de stationnement interdit incomberont au pétitionnaire.

ARTICLE 5 : Tout arrêt ou stationnement aux dates et endroits définis au présent arrêté sera considéré comme gênant en référence à l'article R417.10 du Code de la Route.

ARTICLE 6 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, l'Agent de Police Municipale, les intéressés, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et dont une ampliation sera adressée aux services départementaux.

Fait à LA LOUPE, le 22 avril 2024

Certifié exécutoire par l'Adjoint au Maire,



Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire délégué,

Jean-Jacques GLATIGNY



Mairie - Place de l'Hôtel de Ville – 28240 LA LOUPE – Site : www.ville-la-loupe.com

Tél. : 02.37.81.10.20 Mél : mairie@ville-la-loupe.com

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 15h à 17h15